

Taxes relatif à la gestion des déchets

(à partir du 01.07.2024)

- **DECHETS MENAGERS (poubelle obligatoire) évacuation tous les 15 jours**

Une **taxe fixe annuelle** est due en fonction du volume de la poubelle **pour déchets ménagers**:

Taxe fixe en € par volume de poubelle					
60L	80L	120L	180L	240L	360L
137.60 €	169.60 €	235.20 €	324.80€	392.00 €	531.20€

Une **taxe de vidage** est due pour chaque vidage réalisé de la poubelle **pour déchets ménagers** et ceci en fonction de son volume :

Taxe par vidage en € par volume de poubelle					
60L	80L	120L	180L	240L	360L
2.77 €	3.42 €	4.75 €	6.24 €	7.92 €	10.69 €

Des **sacs SIDEC de 80L** peuvent être placés près de la poubelle pour le cas que le volume des déchets dépasse la taille de la poubelle. Les sacs SIDEC sont vendus à la réception de la mairie. Prix : 10,00€ par sac.

Une **dérogation** peut être accordée pour des raisons motivées par le collège échevinal sur demande écrite auprès de l'administration communale. Dans ce cas une **taxe de dispense annuelle** de 50.00€ sera facturée.

- **BIODECHETS (poubelle facultative) évacuation hebdomadaire (mai – octobre) et tous les 15 jours (novembre – avril)**

Poubelle d'un volume de 60L : **mise à disposition gratuite** pour chaque ménage.

Biodéchets	60L	120L	240L
Taxe unique pour volume en poubelle supplémentaire (0.25 € par litre de volume supplémentaire)	/	15 €	45 €

<i>Biodéchets</i>	60L	120L	240L
Taxe de vidage pour volume en poubelle supplémentaire (0.038 € par litre de volume supplémentaire)	/	2.28 €	6.84 €

- **VERRE CREUX (poubelle facultative) évacuation toutes les 6 semaines**

Poubelle à verre creux d'un volume de 120L : **mise à disposition gratuite** pour chaque ménage.

Taxe unique pour volume en poubelle supplémentaire : 0.25 € par litre supplémentaire (30.00 € / poubelle).

Taxe annuelle pour volume en poubelle supplémentaire : 0.142 € par litre supplémentaire (17.04 € / poubelle).

- **PAPIER/CARTON (poubelle facultative) évacuation toutes les 4 semaines**

Poubelle à papier/carton d'un volume de 120L **ou** de 240L : **mise à disposition gratuite** pour chaque ménage.

- **TAXE FORFAITAIRE**

Une **taxe forfaitaire annuelle de 15 €** est prélevée auprès de tous les ménages privés domiciliés ou ne pas domiciliés en la commune et auprès de toutes les entités industrielles, commerciales, artisanales, administratives ou autres implantées sur le territoire de la commune. Cette taxe est due afin de faire face aux frais généraux de la commune en matière de gestion des déchets.

- **ECHANGE DE POUBELLE**

En cas de demande par l'utilisateur d'échanger sa poubelle contre une poubelle à volume plus important, il est facturé une taxe unique de 0.25 € par litre de volume en poubelle supplémentaire sollicité, y inclus les frais de livraison et de reprise de l'autre poubelle. La fourniture, la programmation et le montage du transpondeur sont susceptibles du paiement d'une taxe de 10 € la pièce.

En cas d'échange de la poubelle contre une poubelle à volume plus petit, il est facturé une taxe forfaitaire de 10 € par poubelle, y inclus les frais de livraison de la nouvelle poubelle et de reprise de la poubelle usagée. La fourniture, la programmation et le montage du transpondeur sont susceptibles du paiement d'une taxe de 10 € la pièce.

L'échange des poubelles se fait sous condition que les poubelles soient vides et nettoyées.